

Axes de surveillance organismes CCA année 2020

Bruno HALLER
DSAC/PN/FOR – 8 novembre
2019



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire

RAPPEL MÉTHODES DE SURVEILLANCE CCA (1/3)

- Réunion avec les cadres de l'organisme (DR, RP, RQ) ;
- Audits programmés, non programmés et inopinés ;
- Normes d'instruction :
 - cours de formation théorique
 - cours de formation pratique
 - supervision d'un instructeur
 - standardisation des instructeurs.

RAPPEL MÉTHODES DE SURVEILLANCE CCA (2/3)

Réunions : uniquement à la demande

- des organismes : pour traiter des problématiques particulières (de tout ordre) ;
- de DSAC/PN/FOR : si problématique rencontrée avec un organisme.

RAPPEL MÉTHODES DE SURVEILLANCE CCA (3/3)

Audits programmés :

Programmés tous les 2 ans de manière nominale. L'organisme est prévenu en décembre de l'année (N-1).

Audits non programmés :

L'organisme est prévenu environ 1 à 2 semaines avant la date d'audit. Les domaines audités sont ciblés.

Audits inopinés :

L'organisme n'est pas prévenu.

AXE DE SURVEILLANCE 2020

Normes d'instruction

- Objectif : 25 en 2020 avec nouveautés : NI réalisées sur séances de supervision, réunions de standardisation ou cours témoin;
- Organismes ciblés : critères pris en compte :
 - . Résultats faibles aux examens,
 - . Organismes multi-sites.

Merci par avance de bien vouloir communiquer les dates de supervisions et de réunions de standardisation à DSAC/PN/FOR

QUESTIONS ?



DSAC

Direction Générale de l'Aviation Civile

Ministère de la Transition écologique et solidaire